

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que par arrêté du 31 octobre 2025 N° EAU-AUT-25-0758 du Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité, Monsieur Larry Pit a reçu l'autorisation pour la gestion des eaux dans le cadre de la construction d'une étable à Haller.

Conformément à l'article 24 § 2 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, le public peut prendre inspection de la décision susvisée au secrétariat communal à Christnach, 7, Fielserstrooss, pendant le délai de publication de quarante jours.

communa/e

Christnach, le 13 novembre 2025

La bourgmestre,

La secrétaire communale,